



# TPE - PME

Bénéficiez d'aides financières  
pour prévenir les accidents  
du travail et les maladies  
professionnelles



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
— Languedoc-Roussillon —

# LES AIDES FINANCIÈRES

## JUSQU'À 25 000 € PAR TYPE D'AIDES POUR LES TPE ET PME

Si votre entreprise compte moins de 50 salariés, vous pouvez peut-être bénéficier d'une des aides financières proposées par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels du Languedoc-Roussillon.

Destinées à financer l'achat de matériel ou à faciliter l'investissement dans des solutions de prévention, elles peuvent vous aider à limiter le nombre de maladies professionnelles et d'accidents du travail.

# LES AIDES FINANCIÈRES

## PAR TYPE DE SECTEUR ET DE RISQUE

Voici les différents types d'aides financières qui seront proposées au cours de l'année 2019<sup>(\*)</sup>.

(Pour connaître les aides disponibles à ce jour, consultez le site [www.carsat-lr.fr/Entreprises/Nos aides financières](http://www.carsat-lr.fr/Entreprises/Nos_aides_financieres))

- ✓ **Filmeuse +** pour prévenir le risque associé au filmage manuel des palettes.
- ✓ **Bâtir +** pour réduire les risques liés aux manutentions manuelles de charges, aux efforts répétitifs et aux postures contraignantes dans le secteur du BTP.
- ✓ **Airbonus** pour limiter l'exposition aux émissions de moteurs diesel dans les centres de contrôle technique et les garages.
- ✓ **Stop Amiante** pour réduire les expositions aux fibres d'amiante dans les entreprises de maintenance ou de nettoyage et celles de la construction.
- ✓ **Stop Essuyage** pour prévenir les risques de coupure, de manutention et de postures contraignantes dans la restauration.
- ✓ **Hôtel +** pour réduire les expositions aux manutentions manuelles de charges et aux postures contraignantes dans les métiers de l'hôtellerie.

<sup>(\*)</sup> Date limite de réservation : 31 décembre 2020

- ✓ **Garage +** pour limiter l'exposition aux risques chimiques et manutentions et postures contraignantes dans la réparation automobile.
- ✓ **Echafaudage +** pour réduire les expositions aux chutes de hauteur dans le bâtiment.
- ✓ **Fumées de soudage** pour limiter l'exposition aux émissions des fumées de soudage.
- ✓ **Préciséo** pour réduire les expositions aux postures contraignantes dans les métiers de la coiffure.
- ✓ **Propreté** pour réduire les expositions aux postures contraignantes et gestes répétitifs dans les métiers du nettoyage.
- ✓ **Couteau qui coupe** pour limiter les expositions aux coupures et gestes contraignants dans la restauration.
- ✓ **Aide et soins à la personne** pour réduire les expositions aux manutentions dans les métiers de l'aide à la personne à domicile et en établissement.
- ✓ **Tractomobiles** pour réduire les expositions aux manutentions dans le déplacement de charges.
- ✓ **Chutes inter-pro** pour réduire les expositions aux chutes de hauteur et chutes de plain-pied.
- ✓ **Prévention BTP** pour réduire les expositions aux chutes de hauteur, à la manutention et améliorer l'hygiène dans les chantiers de la construction.

**2 aides ciblées sur le risque de troubles musculo-squelettiques (TMS) sont octroyées quel que soit le secteur d'activité.**

- ✓ **TMS Pros Diagnostic** pour aider l'employeur à identifier les risques dans son établissement.
- ✓ **TMS Pros Action** pour agir durablement contre les TMS en s'équipant de matériel adapté.



Rendez-vous sur

[www.carsat-lr.fr/Entreprises/Nos aides financières](http://www.carsat-lr.fr/Entreprises/Nos_aides_financieres)

# LES 3 ÉTAPES À SUIVRE

sur [www.carsat-lr.fr/Entreprises/Nos aides financières](http://www.carsat-lr.fr/Entreprises/Nos_aides_financieres)



## 1. RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE AIDE

Après vous être assurés que vous êtes éligibles à une aide financière, envoyez :

- votre formulaire de réservation complété et signé.
- la copie du/des devis des équipements pouvant être subventionnés.



À la Carsat Languedoc-Roussillon

Département Prévention des Risques Professionnels

29 cours Gambetta - CS 49001

34068 Montpellier Cedex 02

([prev@carsat-lr.fr](mailto:prev@carsat-lr.fr) - 04 67 12 95 81)

Dans un délai de deux mois, votre caisse confirmera votre réservation, sous réserve d'éligibilité et de disponibilité de l'aide en question.



## 2. CONFIRMEZ VOTRE AIDE

Après confirmation par votre caisse, vous avez 2 mois pour envoyer les bons de commande par lettre recommandée.



## 3. RECEVEZ VOTRE AIDE

Le virement bancaire est fait après réception et vérification des justificatifs suivants :

- le duplicata de votre / vos factures acquittées,
- le relevé d'identité bancaire original au nom de votre entreprise,
- l'ensemble des pièces justificatives mentionnées dans les conditions générales.

Les installations financées devront être conformes aux normes en vigueur ainsi qu'au cahier des charges défini par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS (\*\*).



Rendez-vous sur

[www.carsat-lr.fr/Entreprises/Nos aides financières](http://www.carsat-lr.fr/Entreprises/Nos_aides_financieres)

(\*\*) Retrouvez les conditions générales d'attribution dans le dossier d'informations disponible sur [carsat-lr.fr/Entreprises/Nos aides financières](http://carsat-lr.fr/Entreprises/Nos_aides_financieres)